



Appartement de 11 ans quel sont mes droits

Par **moniquo**, le **02/08/2014 à 06:15**

Bonjour, Merci de votre aide Nous venons de perdre notre père qui était en location chez un propriétaire prive depuis 11 ans, il ne veut pas nous remettre le dépôt de garantie, il estime que l'appartement aurai du être refait par mon père. A l'état des lieux entrant la moquette était mauvaise, papier peint qui n'est pas lessivable de la cuisine d'usage, papier peint salle a manger et chambre d'usage, c'est un studio, la salle d'eau peinture d'usage, baignoire cube qui date mauvaise. Dans l'état des lieux de sortie toute les pièces mauvaise signé par héritier puis des modification quelques semaines après toujours mauvaise état mais en plus la moquette ainsi que les papiers peint qui sentent la cigarette signé par un autre héritier sous la menace par le propriétaire qu'un huissier viendrai si il ne signe passans la présence du premier héritier Que faire? A -t-il le droit? Merci de votre aide.

Par **aliren27**, le **02/08/2014 à 07:24**

Bonjour, les papiers, peinture jaunis par le temps = vétusté normale. les papiers, peinture jaunis par la cigarette = dégradations. De plus, une moquette imprégnée par l'odeur de cigarette est difficilement rattrapable et l'appartement difficilement louable immédiatement !!!!!. n'avez vous des copies des EDL de sortie signés ? car si aucune trace de votre coté du 1er EDL seul le second sera pris en compte. Cordialement

Par **Lag0**, le **02/08/2014 à 09:09**

[citation]signé par un autre héritier sous la menace par le propriétaire qu'un huissier viendrai si

il ne signe passans la présence du premier héritier [/citation]rnBonjour,rnJe ne comprends pas la réaction de cet héritier. En cas de désaccord, l'état des lieux fait par huissier est justement la solution ! Il ne fallait donc pas prendre cela comme une menace, mais au contraire abonder dans ce sens et demander la venue de l'huissier !

Par **moniquo**, le **02/08/2014** à **11:35**

Bonjour, merci d'avoir repondurnOui moi j'ai le premier état des lieux (une copie du propriétaire car il n'avait pas de copie, reçu par la posternL'autre héritier a le premier état des lieux du propriétaire avec modification c'est lui qui a du faire la copie car le propriétaire ne voulait pas remarque sur l'état des lieux rentrant qui est accompagnée de l'état de sortie de mon perernVoilà